



Rapport
2025

PROCES VERBAL

Rapport Moral et financier

Association Hôpital Sourire

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2026

Offrir le sourire au cœur de l'Hôpital

Association de bienfaisance à but non lucratif, créée le 12 septembre 1995.
Inscription au Journal Officiel du 27 septembre 1995 sous le numéro 455.
Association déclarée d'intérêt général par arrêté préfectoral de la Haute Garonne le 17 janvier 1996,
Habilitée à recevoir des dons et des legs.
N° SIRET : 453 273 518 00010

Siège social : Hôpital des Enfants TSA 70034 -330 Avenue de Grande Bretagne 31300 Toulouse Cedex
Siège administratif : 33/43 avenue Georges Pompidou 31135 BALMA Cedex.
hopitalsourirtlse@bpoc.fr

www.hopitalsourire.com

Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2026

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en application des Statuts et de la loi sur les associations, pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels du dit exercice selon l'ordre du jour qui vous a été adressé.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Hélène MALLER, Présidente de l'association, assistée par Christian GALY, secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Ladite feuille de présence et les pouvoirs reçus des membres fondateurs permettent de constater que le quorum est atteint.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Propositions du rapport moral 2025
2. Rapport financier 2025
3. Montant des cotisations
4. Mise à jour du Règlement intérieur
5. Vote des résolutions
6. Questions diverses.

1 - RAPPORT MORAL

• Mission de l'association

Créée en 1995, Hôpital Sourire est une association de bienfaisance à but non lucratif. Elle a pour mission d'aider les patients les plus fragiles dont notamment, les enfants, les mamans et les aînés, à mieux combattre la maladie et à éviter la rupture brutale avec la vie familiale durant leur séjour à l'hôpital. Ainsi l'association collecte des fonds pour financer des équipements ludiques et de confort, des activités culturelles ou festives, ainsi que l'aménagement de lieux de vie à l'hôpital.

• Gouvernance

Le Conseil d'administration

Il est chargé de définir les axes d'actions et de développement de l'association et d'en assurer la bonne gestion financière. Il est composé par les représentants des membres fondateurs statutaires d'Hôpital Sourire :

- Le Directeur Général du CHU de Toulouse,
- Le Directeur Général de la Banque Populaire Occitane

Le Bureau

Les membres du Bureau sont désignés par les 2 représentants des membres statutaires. Ils constituent l'équipe opérationnelle permanente qui assure le fonctionnement d'Hôpital Sourire à titre bénévole et rendent compte de leur activité au Conseil d'administration. Ils se réunissent au siège administratif de l'association situé à la Banque Populaire Occitane à Balma.

4 bénévoles ont rejoint l'antenne d'Albi en tant que bénévoles ponctuels :

- Christelle Sablayrolles
- Nicole Verdier
- Hélène Basile
- Karine Marischi

• Moyens

Pour mener à bien ses activités, l'association bénéficie du soutien logistique apporté par la Banque Populaire Occitane : locaux, moyens techniques et de communication mis à disposition à titre gracieux, prise en charge de tous les frais de fonctionnement et détachement dans le cadre du Mécénat de compétence de sa Présidente. Les bénévoles Hôpital Sourire réalisent les supports de communication de l'association : brochures, supports divers, réseaux sociaux, site internet (avec l'aide des Webmasters de la Banque Populaire Occitane).

• Ressources

Les ressources servent exclusivement à financer les projets élaborés et proposés par les établissements hospitaliers avec lesquels une convention de partenariat a été signée. Elles sont issues de :

- Dons de particuliers
- Dons issus de manifestations organisées par les partenaires et les bénévoles
- Subventions
- Cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs

• Champ d'action d'Hôpital Sourire

– Etablissements hospitaliers soutenus

L'association soutient 11 Centres Hospitaliers publics de la Région. Les pôles d'activité ou spécialités médicales bénéficiaires sont choisis par chaque établissement hospitalier.

- CHU de Toulouse : Hôpital des Enfants et unités de Neurosciences, Endocrinologie et ORL pédiatriques à l'hôpital Pierre Paul Riquet, Maternité Paule de Viguier, Unités de Pédopsychiatrie (Hôpital La Grave, Clinique Villa de l'adolescent, et CMP), Pôle Gériatrie, Réanimation, espaces culturels des différents sites Purpan, Rangueil, Larrey.
- Institut Universitaire du Cancer – Oncopole (Radiothérapie du Centre Claudius Regaud).
- Centres Inter Hospitaliers d'Albi/Gaillac/Graulhet : pédiatrie, maternité, gériatrie EHPAD
- Centres Inter Hospitaliers Cahors/Figeac : pédiatrie, maternité, gériatrie EHPAD
- Centre Hospitalier de Muret : EHPAD, IME, Gériatrie
- Centres Inter Hospitaliers Castres/Mazamet/Revel : pédiatrie, maternité, gériatrie, EHPAD

– Nature des projets financés par Hôpital Sourire

Pour apporter le bien-être et offrir des moments de répit aux patients durant leur hospitalisation, l'association finance les projets qui lui sont adressés par les équipes soignantes ou les commissions culturelles des établissements hospitaliers :

- Spectacles,
- Interventions d'artistes, au chevet ou dans des espaces dédiés

Membres du Bureau en 2025 - 2026	
Hélène Maller	Présidente
Marie-Claude Sudre	Vice-Présidente
Docteur Marion Gambart	Vice-Présidente
Corine Lacoste	Secrétaire Général
Sarah Viguier	Secrétaire Général adjoint
Christian Galy	Secrétaire Général adjoint
Nicole Liot	Trésorière
Josiane Rouquet	Trésorière adjointe
Céline Benayoun	Représentant antenne Cahors
Jean-Michel Régis	Représentant antenne Castres
Marie-Claude Mendez	Représentants antenne d'Albi

Fonctionnement des antennes Hôpital Sourire

Les bénévoles membres du bureau et les bénévoles adhérents réguliers assurent le fonctionnement des 4 antennes Hôpital Sourire Toulouse, Castres, Albi et Cahors sous la responsabilité de la Présidente et de la Vice-Présidente. Ils sont aidés par des bénévoles ponctuels mobilisés lors de manifestations en fonction des besoins.

Equipe Antenne Toulouse/Muret	Equipe Antenne Albi/Gaillac/Graulhet	Equipe Antenne Cahors/Figeac	Equipe Antenne Castres/Mazamet/Revel
Hélène Maller et Marie-Claude Sudre, Responsables	Marie-Claude Mendez Responsable	Céline Benayoun Responsable	Jean-Michel Régis, Responsable
Nicole Liot	Cyrille Biston	Philippe Sudres,	Lucienne Casses,
Josiane Rouquet,	Géraldine Bonnery	Corinne Mio-Bertollo	Alain Chamayou,
Christian Galy,	Christelle Sablayrolles	Nadine Bessièrès	Arlette Gau,
Marie-José Clément	Nicole Verdier	Fabienne Zorzanello	Marie-France Barascud,
Carole Noël	Hélène Basile	Christine Rigail	Guy Duraud
Evelyne Brunel,	Karine Marischi	Dominique Taillefer	Andrée Régis,
Hélène Lovato,		Chantal Verdier	Marie-Pierre Gulino,
Florence Fabre		Julie et Charlene Barris	Martine Farrie
Christine Giovagnoli,		Pauline Lalande	Béatrice Tavarre
Martine Lacanal (nouveau membre)		Josette Chevelleau	
Josiane Faure (nouveau membre)			
Coralie Celle (nouveau membre)			
Total : 13 bénévoles	Total : 7 bénévoles	Total : 11 bénévoles	Total : 10 bénévoles
<i>150 bénévoles ponctuels</i>	<i>5 Bénévoles ponctuels</i>	<i>8 Bénévoles ponctuels</i>	<i>+ 65 Bénévoles réguliers et ponctuels</i>

Le Conseil d'administration a acté l'adhésion à Hôpital Sourire de nouveaux bénévoles.
3 bénévoles ont rejoint l'équipe du siège en tant que bénévoles réguliers :

- Martine Lacanal
- Coralie Celle
- Josiane Faure

10 bénévoles ont rejoint l'antenne de Toulouse en tant que bénévoles ponctuels :

- Dugravot Frédéric
- Laurens Marielle
- Brunel Alain
- Galinier Laurent
- Gambart Catherine
- Reguig Marielle
- Vignau Hélène
- Delcroix Emilie
- Nespoulous Françoise
- Roux Luka

- Ateliers de pratique artistique (musique, arts plastiques...)
- Equipements, fournitures ludiques ou de confort, décorations (aménagement de lieux de vie)
- Animations/Séances de bien-être
- Cadeaux, jeux, jouets

• Bilan des actions et réalisations en 2025

– 1 ACTIVITE DE L'EQUIPE DU SIEGE

L'équipe du siège située à Balma, assure à la fois les tâches liées au fonctionnement général de l'association (gestion des instances comptabilité, partenariats, conventions, secrétariat, communication, adhésions procédures, ...) et aux activités spécifiques à l'antenne Hôpital Sourire Toulouse.

Chiffres clés :

Tenue du CA et AG rapport moral et financier	1
Réunions Bureau et Equipe/CR activité	42
Tenue tableau de bord activité HS	42
Réunion des Antennes	1
Gestion des recettes et dépenses, Cerfa	Hebdomadaire
Mises à jour du tableau de bord d'activité	Hebdomadaire
Gestion des bénévoles (adhésion, planning)	Hebdomadaire
Secrétariat courrier remerciements donateurs	Hebdomadaire
Publications réseaux sociaux	170
Publications Newsletter et sites internet	20

Faits marquants

- L'année 2025 a été marquée par les manifestations organisées à l'occasion du 30^{ème} anniversaire d'Hôpital Sourire que nous avons pu financer grâce au soutien de nos fidèles partenaires. Tous nos bénévoles et nos membres fondateurs se sont mobilisés avec enthousiasme et créativité pour mener des actions qui se sont concrétisées par 5 temps forts dont la remise de 2 dons exceptionnels :

- Journées anniversaire au cœur de l'hôpital avec cadeaux, animations, spectacles offerts aux enfants et aux aînés hospitalisés, ponctuées par un « hommage musical » des personnels hospitaliers aux bénévoles.
- Concerts organisés pour les patients dans chaque établissement du CHU par les musiciens de l'OSMF.
- Moments festifs dans les antennes Hôpital Sourire à l'occasion du « Tour d'Occitanie à vélo » réalisé par Philippe Sudres qui a collecté 16 356€ de dons.
- Soirée de gala en hommage aux bénévoles offerte par la direction et les équipes du CHU à l'Hôtel-Dieu Saint Jacques.
- Le concert de l'OSMF, tenu à la Halle aux Grains, suivi d'un cocktail dinatoire organisé par la BPOC à l'Hôtel-Dieu au cours duquel un don de 12 000€ a été effectué par l'OSMF au profit d'Hôpital Sourire.

Chacun de ces moments nous ont permis de resserrer les liens entre bénévoles, personnels soignants, partenaires et usagers de l'hôpital et de partager ensemble de grands moments de joie et d'émotion.

-En parallèle les bénévoles d'Hôpital Sourire se sont une fois de plus mobilisés sans compter pour assurer une activité particulièrement dense tout au long de l'année et nous tenons à les saluer. Outre les nombreux partenariats et manifestations qu'ils ont eu à gérer dont notamment des opérations très lourdes, (paquets cadeaux et Tombola du sourire), ils sont fiers d'avoir pu financer les projets (147) soumis par les équipes soignantes des hôpitaux qu'ils soutiennent et qui représentent un budget de 307 748€.

- 2 ACTIVITE DE L'ANTENNE HOPITAL SOURIRE TOULOUSE

Les bénévoles prennent en charge les activités liées aux projets proposés par les équipes soignantes du CHU de Toulouse et du Centre Hospitalier de Muret. Ils gèrent les partenariats et participent aux manifestations de collecte et de remises de dons.

Chiffres clés

Réunions de bureau et équipe - CR d'activité	42
Réunions/Relations équipes soignantes Hôpitaux	45 CHU + 42 CH Muret
Manifestations de collecte de dons	86
Conventions de partenariat	60
Réunions/Relations partenaires et remises de don	47
Réunions techniques diverses	10
Jouets collectés et distribués	30 collectes 6 800 jouets

Partenariats

L'antenne de Toulouse a bénéficié du soutien de **117** partenaires dont **55** nouveaux.

Nature des opérations : organisation de manifestations dont les recettes sont reversées (spectacles, concerts, activités sportives, expositions, tombola, vente de produits, exposition de voitures, tournoi de golf, opérations bol de riz dans les écoles), collectes de jouets, dons en nature, mise à disposition par les communes de salles de spectacle ...

Origine des Partenaires	
Enseignes commerciales	53
Associations diverses	12
Collectivités locales	11
Culture/Artistes	9
Ecoles	12
Clubs services	16
Sport	2
Particuliers	2
Fondation	0
Total	117

Partenaires fidèles	Nouveaux partenaires	Conventions
62	55	60

Origine des dons collectés suite aux opérations menées par les partenaires et bénévoles

Parmi les opérations les plus importantes on peut citer :

- La Tombola du Sourire :	33 182€
- La Vente de tableaux par Les 111 des Arts :	19 500€
- La Grande boucle des sourires :	16 356€
- Paquets cadeaux bénévoles et salon des artisans Meet :	11 403€
- Vente de figurine par les Indiens Tolosa (TFC) :	10 500€
- La Course « La Foulée pour la Vie » :	10 500€
- Le Trail des Oufs - Cap Montas :	8 500€

- La Subvention Région « Noël à l'hôpital » :	6 000€
- Actions bénévoles vente goodies, marché de Noël... :	4 906€
- Ligue fraternelle artisanale	3 595€
- Ecole Joseph Niel bol de riz :	3 345€
- Maison d'arrêt de Seysses, vente de fleurs :	3 055€
- Le Festival Lantabulles, vente aux enchères de BD :	2 815 €
- La France Mutualiste	2 000€
- Noël CSE Airbus	1 852€
- Hôtel Marriot	1 669€
- Curioity Art Expo	1 500€
(+ 115 autres dons)	

Total des donateurs (partenaires + particuliers) : **464**

Réalisations

Hôpital Sourire a pu financer en 2025, **114 projets** portés par les équipes soignantes du CHU de Toulouse et du CH de Muret.

CHU DE TOULOUSE

- Activités culturelles : **290** interventions d'artistes au chevet des enfants, des futures mamans ou des aînés, une **trentaine** de spectacles, **240** ateliers de pratique artistique, permettant aux patients qui nécessitent des soins prolongés de s'initier au piano, aux arts plastiques, au manga, à la sérigraphie...
- Aménagements de lieux de vie et décorations : cuisine thérapeutique, salons des familles en gériatrie ; décorations et équipements ludiques dans les consultations des maladies génétiques, salle de prélèvements, ophtalmologie à l'hôpital des enfants, unité care à la Maternité PDV ; aires de jeu en pédo psychiatrie à La Grave.
- Animations et séances de bien-être, **330** interventions : socio esthéticienne à la maternité et en gériatrie, ateliers cuisine parents/enfants en diabétologie, cabanes à histoire à la ludothèque, ateliers thématiques (saison Halloween...) atelier jardinage au potager, baby gym et danse en pédo Psychiatrie, ateliers d'activité physique adaptée ou équithérapie en oncologie pédiatrique, médiations animales et musicothérapie pour les aînés...
- Cadeaux 6800 jouets et jeux de société, livres, fournitures ludiques, cadeaux Noël, anniversaires, 10 trousseaux naissance (enfants nés sous x).

CH DE MURET

- Aménagements extérieurs, salons de jardins, cabanes,
- Balançoire et jeux adaptés
- Séances de Musicothérapie pour restaurer la communication et les échanges sociaux USLD
- Socio esthétique, massage bien-être
- Séances de Médiation thérapeutique animale USLD - EHPAD
- Interventions d'une socio esthéticienne à l'EHPAD
- Animations et spectacles pour tous les résidents,
- Cadeaux offerts aux résidents à l'occasion de Noël, Fête des grands-mères et des grands-pères.
- Dons divers : jeux, chocolats matériel... (30 livraisons)

3 – ACTIVITE DE L'ANTENNE HOPITAL SOURIRE D'ALBI

Partenariats

L'antenne d'Albi a bénéficié du soutien de **39** partenaires dont **9** nouveaux.

Nature des opérations : organisation de manifestations dont les recettes sont reversées (spectacles, concerts, activités sportives, expositions, tombola, vente de produits, baptêmes de voitures, tournoi de golf), collectes de jouets, dons en nature...

Origine des Partenaires	
Enseignes commerciales	2
Associations diverses	4
Collectivités locales	
Culture/Artistes	
Ecoles	2
Clubs services	1
Sport	
Particuliers	30
Fondation	
Total	39

Partenaires fidèles	Nouveaux partenaires	Conventions
31	9	7

Origine des dons collectés suite aux opérations menées par les partenaires et bénévoles

Parmi les opérations les plus importantes on peut citer :

- chorale la croche chœur : **700 €**
- CFA Cunac - vente de gâteaux par les apprentis vendeurs : **246 €**
- concert harmonie st Eloi : **450 €**
- boucle des sourires - étape de Philippe : **100 €**
- compétition de golf : **830 €**
- expo peinture et objets d'art : **630 €**
- fête des associations d'Albi : **150 €**
- ASA GTO baptême sur piste ou dans les airs au circuit d'Albi : **13 300 €**
- 30 ans Hopital Sourire direction CH., partenaires, bénévoles, amis
- SIAO ST Juery Ecole rugby vente de calendriers (photo de groupe) : à venir
- oct./nov : tombola : **2 698 €**
- tournoi foot étudiants Ecole des Mines : **1 000 €**
- 30 ans HOPITAL SOURIRE les enfants - après-midi festive animation gouter : **180 €**
- paquets cadeaux : **282 €**
- SPARTARN EVENTS rassemblement motards au CH ALBI : **500 €**
- Les œuvres du Père Colombier : **500 €**

Réalisations

CH ALBI : Pédiatrie, Maternité, Cellule Médico Psychologique, Box consultation pédiatrique, Parcours bloc opératoire :

- Décorations, aménagement lieux et espaces parents/enfants
- Matériel mobilier, sacs à rêves, trousseaux bébé nés sous X,
- Animation festive fin d'année avec goûter et distribution de jouets et chocolats

USLD :

- Médiation animale,
- musicothérapie,
- équithérapie,
- sortie zoo,
- postes audio

EHPAD Albi :

- Médiation animale,
- animations musicales,
- matériel audio,
- matériel ménager pour cuisine thérapeutique

EHPAD Gaillac :

- Casques de réalité virtuelle,
- petit ménage pour cuisine thérapeutique

Tout au long de l'année, distribution de Chocolats Thuries dans les différents services et jouets

4 – ACTIVITE DE L'ANTENNE HOPITAL SOURIRE DE CASTRES

Partenariats

L'antenne de Castres a bénéficié du soutien de **23** partenaires dont **6** nouveaux.

Nature des opérations : organisation de manifestations dont les recettes sont reversées (spectacles, concerts, activités sportives, expositions, tombola, vente de produits), collectes de jouets, dons en nature...

Origine des Partenaires	
Enseignes commerciales	7
Associations diverses	11
Collectivités locales	1
Culture/Artistes	
Ecoles	
Clubs services	2
Sport	1
Particuliers	1
Fondation	
Total	23

Partenaires fidèles	Nouveaux partenaires	Conventions
17	6	9

Origine des dons collectés suite aux opérations menées par les partenaires et bénévoles

Parmi les opérations les plus importantes on peut citer :

- Paquets cadeaux : **5 905 €** et avec 64 bénévoles
- Tombola (2024) : **4 260 €**
- MJC St Baudille (Théâtre) : **1 830 €** et avec les jeunes de la Mission Locale pour l'Emploi
- Tourez Prod (Concert Ensemble) : **1 819 €**
- Marchés des EHPAD (Monges et Villégiale) : **1 554 €**
- Amicale Police Municipale (Challenge H – Race) : **1 300 €** et 18 bénévoles
- Coureurs de Fond de Castres (Ronde Givrée) : **1 000 €** et 34 bénévoles
- Philippe SUDRES pour son étape de 2 j à Castres, pour la Grande Boucle du Cœur avec 7 bénévoles + Rotary
- Pôle Sud Notre Dame (Etudiants) : **1 000 €**
- Vélo Sports Castrais : **600 €** et 15 bénévoles
- Association du Centre Aéré des Combettes fait un don de **21 500 €**
- Cœur d'Autan (Chorale de Noël) à Brassac : **538 €**
- Courir Ensemble Aiguefonde : **472 €** et 6 bénévoles
- Les Enchrés Tarnais (Salon du Livre) : **300 €** (stand)

Réalisations

-Pôle Gériatrique :

- Séances de Médiation Animales dans les 3 EHPAD et USLD (CHIC Castres Mazamet)
- Musicothérapie (EHPAD et USLD)
- Spectacles musicaux en EHPAD
- Livraisons de Chocolats (Yves Thuriès), de livres et Puzzle (E. Leclerc)

Pôle Chirurgie :

- Tricotages Chaussons

Pédiatrie :

- Décoration murale de l'UAPED
- Sacs cordelettes Anesthésie et leurs contenus (ourson, livrets, cahiers de dessins, jeu...)
- Eveil musical, atelier peinture et spectacle de Noël
- Jeux, jouets, livres, DVD, (+ SSPI + Labo du sommeil + consultations Anesthésie + Chir Ambulatoire)

Maternité :

- Laine pour les brassières et layettes réalisées par les bénévoles
- 30 ans d'Hôpital Sourire à la maternité P. de Viguié. Livraison des 50 trousseaux Avène

5 – ACTIVITE DE L'ANTENNE HOPITAL SOURIRE DE CAHORS

Partenariats

L'antenne de Cahors a bénéficié du soutien de **7** partenaires dont **4** nouveaux.

Nature des opérations : organisation de manifestations dont les recettes sont reversées (spectacles, concerts, activités sportives, expositions, tombola),

Origine des Partenaires	
Enseignes commerciales	1
Associations diverses	4
Collectivités locales	1
Culture/Artistes	
Ecoles	
Clubs services	1
Sport	
Particuliers	
Fondation	
Total	7

Partenaires fidèles	Nouveaux partenaires	Conventions
3	4	6

Origine des dons collectés suite aux opérations menées par les partenaires et bénévoles

Parmi les opérations les plus importantes on peut citer :

- 3ème Partenariat avec les Meules Bleues
- Partenariat avec Maisons du Monde
- 4ème Partenariat avec le tournoi de rugby Bastien Teulié
- 3ème Partenariat avec l'Arbre d'Emeraude
- Une forte mise en lumière des actions de Philippe Sudres
- A vélo pour Hopital Sourire avec Nicolas Campan
- Partenariat avec les Ladies
- Partenariat avec le comité des fêtes d'Autoire

Réalisations

CH CAHORS

- Enceintes audio pour l'unité de long séjour
- Baignoire Balnéo pour les soins palliatifs

2 - RAPPORT FINANCIER 2025

- Ressources et dépenses globales Hôpital Sourire

Ressources globales engagées	288 164 €
Dépenses globales engagées	307 748 €
Résultat	19 584 €

- Origine des ressources globales

Origine	Montant
Don manifestations partenaires & Don de particuliers	276 406 €
Conseil Régional et subventions	6 300 €
Cotisations et produits financiers	3 002 €
Produits exceptionnels	2 456 €
Total	288 164 €

- Origine des dépenses globales

Nature de dépenses	Montant
Spectacles	15 744 €
Ateliers	125 149 €
Décorations	14 730 €
Equipements/Matériel divers	57 174 €
Animations	57 297 €
Cadeaux	25 254 €
Frais de fonctionnement	11 626 €
Engagements matériels divers	659 €
Charges exceptionnelles	115 €
TOTAL GENERAL	307 748 €

- Nature des projets financés par l'antenne Toulouse/Muret

Nature de dépenses	Montant
Spectacles	15 143.80 €
Ateliers	123 286.51 €
Décorations	6 810.28 €
Equipements/Matériel divers	27 769.01 €
Animations	48 085.83 €
Cadeaux	23 280.12 €
Autres	4 811.80 €

- Nature des projets financés par l'antenne Albi

Nature de dépenses	Montant
Spectacles	
Ateliers	132 €
Décorations	4 765.78 €
Equipements/Matériel divers	1 720.92 €
Animations	6 003.03 €
Cadeaux	125.96 €

- Nature des projets financés par l'antenne Castres

Nature de dépenses	Montant
Spectacles	600 €
Ateliers	1 730 €
Décorations	3 154 €
Equipements/Matériel divers	199.99 €
Animations	3 549.71 €
Cadeaux	2 348.13€
Autres	120 €

- Nature des projets financés par l'antenne Cahors

Nature de dépenses	Montant
Spectacles	
Ateliers	
Décorations	
Equipements/Matériel divers	27 362.59 €
Animations	
Cadeaux	167.55 €

Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur Christophe SANS, Commissaire aux Comptes, présente son rapport général et son rapport spécial au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

3 - MONTANT DES COTISATIONS

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de maintenir le montant des cotisations 2026 des membres adhérents et membres bienfaiteurs à :

- Membres adhérents : **28 €**
- Membres bienfaiteurs : minimum **28 €**

4 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'administration propose l'Assemblée Générale Ordinaire de modifier l'article 2 du règlement intérieur :

- Article 2 – adhésion des bénévoles**

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 7 des statuts, les membres tenus de verser une cotisation sont :

- les membres adhérents
- les membres bienfaiteurs.

Les personnes qui ont la qualité de bénévoles membres du bureau, de bénévoles réguliers **et de bénévoles agissant de façon ponctuelle** doivent adhérer à l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle, dont le montant est voté lors de l'AG, avant le 31 décembre de l'année d'appel à cotisation (bulletin d'adhésion à signer par l'adhérent en annexe).

Dans ce contexte ils peuvent céder à l'association sous forme de don les frais kilométriques engagés pour se rendre au siège de cette dernière ou aux manifestations qu'elle organise. Les frais dûment justifiés peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. Pour ce faire l'association délivrera sur la base d'un justificatif, un certificat de don correspondant établi selon le barème fiscal en vigueur.

5 – RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport financier, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports présentés à l'Assemblée Générale ordinaire de ce jour.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à **19 584 euros** en report à nouveau. Le solde de ce compte s'élèvera à **483 888 euros**.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le montant des cotisations pour 2026 :

- Membres Adhérents : **28 €**
- Membres Bienfaiteurs : **minimum 28 €.**

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Mise à jour du Règlement intérieur

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la modification de l'article 2 du règlement intérieur

Résolution adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Hommage à nos bénévoles

Nous souhaitons avec Marie-Claude, rendre hommage à tous les bénévoles de nos antennes respectives qui se sont mobilisés tout au long de cette année. Ils portent haut et fort notre belle association et font preuve d'une disponibilité sans faille pour assurer avec rigueur et enthousiasme la gestion de notre association. Au nom de nos membres fondateurs nous leur disons un grand merci.

Remerciements

Nous adressons de même tous nos remerciements à nos partenaires sans lesquels nous ne pourrions réaliser ces beaux projets de vie que nous vous avons présentés : les élus locaux, les clubs services dont les Rotary et les Lions, les artistes, les clubs sportifs, les nombreuses associations, les enseignants et leurs élèves et étudiants, et bien sûr tous nos partenaires acteurs de la vie économique.

Nos remerciements s'adressent aussi à la Banque Populaire Occitane qui nous accueille dans ses locaux et qui prend à sa charge nos frais de fonctionnement.

Enfin nous souhaitons saluer la Direction Générale du CHU, les directeurs, médecins et cadres des pôles Enfants, Mère couple Psychiatrie, Gériatrie, Réanimation du CHU, du Centre Hospitalier de Muret, ainsi que les équipes soignantes et éducatives avec qui nous entretenons des relations de cordialité et de confiance pour concrétiser les nombreux projets de vie qu'ils portent en faveur de leurs patients. C'est une grande fierté pour nous d'œuvrer à leurs côtés pour favoriser la qualité de vie des malades à l'hôpital.

Sans eux, rien de tout cela ne serait possible.

L'année 2026

Une mission d'audit a été missionnée en fin d'année 2025 avec des plans d'action qui ont été mis en place en 2026 :

- Le règlement intérieur,
- La nouvelle procédure comptable
- La mise à jour du Registre Général de la Protection des données à caractère personnel, le mode opératoire du traitement de ces données et leur purge.
- Le modèle de reçu de dons
- Le modèle d'adhésion des bénévoles

Notre engagement financier 2026 : A ce jour est de **241 k€**.

Notre ambition pour demain est celle de continuer à œuvrer avec nos équipes de bénévoles avec la même énergie.

Notre feuille de route :

- poursuivre notre engagement pour apporter plus de joie et de réconfort aux patients
- rechercher de nouveaux partenariats car les besoins de l'hôpital à venir sont immenses.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

TOULOUSE, le 19 Juin 2026

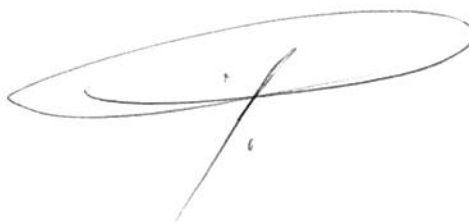
La Présidente

Hélène MALLER



Le Secrétaire de séance

Christian GALY



ANNEXE 1 - Rapport financier

ANNEXE 2 – Règlement intérieur



ANNEXE 1

REGLEMENT INTERIEUR HOPITAL SOURIRE

Modifications 2025

PREAMBULE

Il est rappelé que, selon l'article 18 des statuts de l'association « **HOPITAL SOURIRE** » le présent règlement intérieur est destiné à préciser et compléter, en tant que de besoin, les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'Association et que l'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au présent règlement intérieur.

Article 1^{er} - Fonctionnement de l'association

- La gestion de l'association est assurée par les membres du Bureau désignés par les représentants de la Banque Populaire Occitane et du CHU de Toulouse, membres fondateurs statutaires. Le Bureau est investi de tout pouvoir lui permettant d'assurer la gestion courante de l'Association par délégation du Conseil d'Administration auquel il rend compte.
- Le fonctionnement de l'association est assuré par des bénévoles :
 - personnes bénévoles, membres du bureau,
 - personnes bénévoles présents de façon régulière auprès des membres du bureau,
 - personnes bénévoles agissant de façon ponctuelle lors des manifestations.
- Les bénévoles adhérents participent aux différentes tâches sous la responsabilité du Président et de la Vice-Présidente qui définissent l'organisation de l'équipe en fonction de la disponibilité et compétence de chacun (secrétariat, comptabilité, communication, manifestations, relations de partenariat...). Les bénévoles assurent ces tâches dans les locaux de l'association ou à l'extérieur. Ils sont tenus de respecter les valeurs fondatrices de l'association, ainsi que les procédures relatives à la bonne gestion de celle-ci et sont tenus à l'obligation de réserve.
- L'ensemble des bénévoles qui participent au fonctionnement d'Hôpital Sourire, s'engagent à ne pas utiliser l'image de l'association à des fins personnelles. Ils sont tenus de prendre connaissance du règlement intérieur et à le respecter avant leur adhésion à l'association.

• Article 2 – adhésion des bénévoles

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 7 des statuts, les membres tenus de verser une cotisation sont :

- les membres adhérents
- les membres bienfaiteurs.

Les personnes qui ont la qualité de bénévoles membres du bureau et bénévoles réguliers et de bénévoles agissant de façon ponctuelle doivent adhérer à l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est voté lors de l'AG avant le 31 décembre de l'année d'appel à cotisation (bulletin d'adhésion à signer par l'adhérent en annexe).

Dans ce contexte ils peuvent céder à l'association sous forme de don les frais kilométriques engagés pour se rendre au siège de cette dernière ou aux manifestations qu'elle organise. Justifiés dument

CG
1

justifiés peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt. Pour ce faire l'association délivrera sur la base d'un justificatif, un certificat de don correspondant établi selon le barème fiscal en vigueur.

Article 3 – Gouvernance

- Le bureau met en place des règles et procédures concernant l'organisation, la gestion et le fonctionnement de l'association, les porte à la connaissance de l'équipe et veille à les faire respecter par l'ensemble des acteurs participant à la vie de l'association.
- Le ou la Présidente ou le ou la Vice-Présidente, assurent le bon fonctionnement des instances : CA, AG, AGE, réunions de Bureau. Ils ou Elles organisent de façon régulière les réunions de bureau au cours desquelles sont prises les décisions concernant notamment les engagements financiers et les conventions de partenariat. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les réunions de bureau sont organisées au siège à Balma en présentiel ou par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par courriels. Deux à 3 réunions/an sont prévues en présence des antennes Hôpital Sourire.

Article 4 – Règles de partenariat

Relations partenaires

- Il appartient au Président d'Hôpital Sourire ou aux personnes qu'il a déléguées de vérifier le sérieux des partenaires qui souhaitent soutenir l'association. Tout partenaire désireux de réaliser une action en faveur de l'association Hôpital Sourire devra obligatoirement signer une convention de partenariat précisant les engagements réciproques (modalités du soutien, durée, responsabilité, communication, utilisation du Logo...).
- Concernant les partenaires de niveau national, il convient de procéder à un échange entre le coordinateur de l'antenne et le bureau de l'association Hôpital Sourire.
- Les conventions de partenariat sont signées par le Président ou par délégation le Vice-Président.

Relations hôpital

- L'association Hôpital Sourire signe une convention de partenariat avec les Centres Hospitaliers Publics qui sollicitent son soutien.
- Les membres du bureau de l'association organisent les relations avec les Centres Hospitaliers qu'ils soutiennent et s'appuient sur les commissions de travail (commission animation éducation culture pour le CHU de Toulouse) et ou les cadres hospitaliers désignés par la direction du CH. Ces derniers évaluent les besoins spécifiques des différents patients liés à l'âge, aux pathologies, à l'environnement... et proposent pour financement à l'association les projets qui participent à leur bien-être.
- Les projets sont adressés au Bureau de l'association et donnent lieu à la constitution d'un dossier argumenté comprenant : les objectifs, les patients concernés, les devis, les bienfaits attendus. Ils peuvent donner lieu à la signature d'une convention précisant les engagements respectifs des signataires, le calendrier des intervenants (artistes, autres prestataires...), les tarifs.... L'association Hôpital Sourire ne peut en aucune façon imposer un projet, des intervenants ou faire un don d'équipements sans l'accord de l'établissement hospitalier.

Article 5- Communication

- L'association définit sa politique et ses outils de communication pour promouvoir son action, (charte graphique, supports, site internet réseaux sociaux...). Elle est attentive au fait que son logotype ne soit pas utilisé de façon abusive ou injustifiée par des tiers (conditions notifiées dans les conventions partenaires).

- L'association, s'engage à respecter le droit à l'image, l'anonymat, la dignité des personnes adultes et des mineurs ou majeurs protégés, lors de captation d'images. A cet effet des autorisations écrites et préalables seront requises auprès des représentants légaux (pour les mineurs) ou du tuteur (pour les majeurs protégés) en cas d'utilisation d'images captées pour utilisation sur les documents ou le site internet et réseaux sociaux gérés par Hôpital Sourire.

Article 6- Fonctionnement des antennes d'Hôpital Sourire

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 3 des statuts, Hôpital Sourire peut créer dans le droit fil de son objet social, des antennes Hôpital Sourire en fonction des besoins. Dans ce contexte il est arrêté ce qui suit :

- La création d'une antenne Hôpital Sourire doit être déclarée à la Préfecture et à l'INSEE et être mentionnée sur le registre spécial de l'association.
- Un responsable de l'antenne sera désigné et recevra pouvoir du Président d'Hôpital Sourire pour représenter l'association.
- Une équipe de membres adhérents bénévoles est mise en place pour chaque nouvelle antenne, afin de tisser des liens avec l'hôpital public de la ville et des partenaires de proximité. Elle agit sous la responsabilité du responsable de l'antenne, selon le même principe, les mêmes procédures et les mêmes valeurs définies par l'Association Hôpital Sourire.
- Chaque responsable d'antenne devra définir les rôles de chaque membre de l'équipe concernant les fonctions clés de secrétariat, comptabilité et relation publique. Il devra également adresser l'organigramme de l'équipe au Bureau d'Hôpital Sourire.
- L'Association Hôpital Sourire apporte le soutien nécessaire au démarrage de chaque nouvelle équipe selon les procédures fixées pour toute création d'antenne (accès aux locaux de la BPOC, mise à disposition des procédures, outils de communication, accompagnement, réunions).
- L'équipe de chaque antenne d'Hôpital Sourire assure les relations avec l'hôpital public de son département, met en place des actions pour faire connaître l'association, recherche et choisit ses partenaires, collecte des dons, choisit les projets à financer et les soumet pour validation finale au bureau du siège.
- L'équipe de l'antenne prend connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter ainsi que les procédures et charte graphique mises en place par l'Association Hôpital Sourire.
- Les commandes concernant des produits, équipements ou objets, communément utilisés par l'équipe du siège et l'ensemble des antennes Hôpital Sourire (ex : tee-shirts avec Logo, valisettes remises aux enfants nés sous x, ballons avec logo, banderoles, kakémonos ...) seront engagées par le Bureau. Les dépenses seront réparties au prorata des besoins de chaque structure.
- Recettes relatives aux opérations communes aux antennes : concernant la mise en place d'opérations engageant la participation de l'Association Hôpital Sourire Toulouse, des antennes et des Agences BPOC, (exemple : vente de billets lors de « la Tombola du Sourire ») il est prévu que les recettes récoltées sur le secteur géographique couvert par l'antenne lui soient reversées.

- **Article 7 gestion comptable**

Rôle des Trésoriers du siège

- La saisie dans le logiciel comptable ACCODEX de toutes les pièces comptables des antennes sont effectuées par la Trésorière du siège à Balma.
- La Trésorière, dispose des habilitations afin d'avoir accès à toutes les fonctions du logiciel comptable ACCODEX et saisir les pièces comptables des antennes Hôpital Sourire de Balma, Cahors, Albi, Castres et effectuer la synthèse des comptes.
- Les factures sont réglées par la trésorière du siège. De manière exceptionnelle le responsable d'antenne pourra effectuer directement des règlements par chèque dans la limite maximum de 300€.
- Concernant les dons donnant lieu à défiscalisation, la trésorière du siège réalise et signe tous les CERFA.

Rôle des responsables d'antenne

Les antennes Hôpital Sourire ont les habilitations uniquement pour consulter leurs comptes

Elles sont tenues d'adresser aux trésoriers du siège à Balma les pièces suivantes :

- Dépenses
 - Engagements des dépenses décidées par l'antenne (nature de la dépense, bénéficiaire, budget, date de la décision du responsable d'antenne) qui doivent être validées par le Bureau du siège.
 - Conventions signées avec l'hôpital selon les projets, devis, factures (+ feuilles d'émargements de présence pour des intervenants en milieu hospitalier) ; RIB signées du responsable d'antenne ;
 - Mention de l'affectation de la dépense (ex : spectacles, cadeaux, équipements, décorations...)
 - Dons en chèque : photocopie du chèque et du bordereau de remise.
- Dons
 - Dons en espèces : copie du bordereau de versement (préciser le nom, prénom et adresse de la personne qui a fait un don en espèces).
 - Pour don par virement viré directement sur le compte préciser le nom, prénom, adresse et copie du virement.
 - Les antennes établissent un certificat de « reçu de don » accompagné d'un courrier de remerciements (sauf les CERFA qui doivent être réalisés par la Trésorière du siège)

Les antennes gardent 1 copie de tous les documents envoyés au siège



Offrir le sourire au cœur de l'hôpital

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné,

Nom Prénom de l'adhérent :

Adresse :

Tél :

Mail :

Souhaite soutenir l'action de l'association Hôpital Sourire en tant que :

☐ ***Membre adhérent**

A ce titre j'accepte de m'acquitter du montant de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration tous les ans (28 euros) et à respecter le règlement intérieur de l'association Hôpital Sourire dont j'ai pris connaissance.

☐ ***Membre bienfaiteur**

A ce titre j'accepte de m'acquitter du montant de la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration tous les ans (28 euros minimum).

- Lorsque l'adhérent ou le membre bienfaiteur ne souhaite plus s'engager auprès de l'association Hôpital Sourire, il le lui signalera par simple courrier ou par mail.
- L'exclusion de l'adhérent peut être prononcée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau pour non-paiement de la cotisation dans un délai de deux mois après une première relance ou pour motifs graves.

☐ ***Je souhaite être destinataire de la newsletter d'Hôpital Sourire ;**

☐ ***Je souhaite recevoir les invitations aux manifestations organisées ou soutenues par Hôpital Sourire.**

Fait à :

le

Signature de l'adhérent

Signature du Président Hôpital Sourire

**Cochez la case de votre choix*

Information destinée aux adhérents L'association HOPITAL SOURIRE recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Vos données sont traitées dans le cadre de la gestion de votre adhésion. Elles sont destinées à HOPITAL SOURIRE et seront conservées le temps de votre adhésion à notre Association.



commissaire
aux comptes

Christophe SANS

Expert-Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Région OCCITANIE

Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

30 rue Théron de MONTAUGE- 31200 TOULOUSE

Téléphone : 05 34 25 09 60 – Télécopie : 05 34 25 09 69 – E-mail : c.sans@cabinet-generation.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

31/12/2025

Association HOPITAL SOURIRE

À l'assemblée générale de l'association Hôpital Sourire,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hôpital Sourire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de réglementation résultant de la première application, au titre de l'exercice 2025, du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

L'association entrant dans le champ des organismes faisant appel à la générosité du public, mes vérifications ont porté sur la cohérence des informations relatives à l'emploi des ressources collectées auprès du public avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

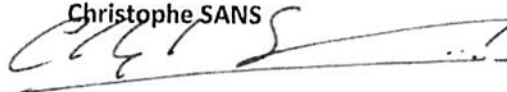
ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 5 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

Christophe SANS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. SANS', with a long horizontal stroke extending to the right.

HOPITAL SOURIRE
330 Avenue DE GRANDE BRETAGNE
HOPITAL ENFANTS TSA 70034
31059 TOULOUSE CEDEX 9
453273518

PLAQUETTE DES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

CABINET GENERATION
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes
30 Rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE
☎ : 05.34.25.09.60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr
SIRET : 401 126 040 00030



Société de commissaires aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
Rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse
Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre de Midi Pyrénées

SIRET : 439 722 232 000 22
13 rue Paule Raymondis 31200 Toulouse
Tel: 05 34 25 55 00
contact@accodex.fr

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 529	14 529		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	14 529	14 529		
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 561		40 561	7 720
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	4 620		4 620	4 620
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	454 669		454 669	516 348
	TOTAL (III)	499 850		499 850	528 688
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		514 380	14 529	499 850	528 688

CABINET GENERATION

61100 Epône - 03 44 00 00 00 - 03 44 00 00 00
(2) d'après les déclarations de commissaires aux comptes

31200 TOULOUSE

☎ : 05 34 25 09 60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr
SIRET : 401 126 040 00039

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	503 472	548 902
	Excédent ou déficit de l'exercice	(19 584)	(45 429)
	Total des fonds propres (situation nette)	483 888	503 472
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	483 888	503 472
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations		
DETTES (1)	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 962	25 215
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	15 962	25 215
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	499 850	528 688
TOTAL PASSIF	Résultat de l'exercice	(19 584,49)	(45 429,38)
	Produits constatés d'avance (1)	15 962	25 215

CABINET GENERATION
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes

30 Rue Théron de Mondragon
31200 TOULOUSE

Résultat de l'exercice

05 34 21 09 00 - 06 40 00 00 00
05 34 21 09 00 - 06 40 00 00 00

(2) Dont emprunts obligataires

05 34 21 09 00 - 06 40 00 00 00

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	6 300	7 800
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	276 406	250 870
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	2 456	1 246
Total des produits d'exploitation	285 162	259 916
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	307 633	310 228
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotation aux amortissements et dépréciations		2 573
Dotation aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	115	67
Total des charges d'exploitation	307 748	312 868
Résultat d'exploitation	(22 586)	(52 952)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(22 586)	(52 952)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	3 002	2 158
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		3 002	2 158
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 002	2 158
RESULTAT COURANT avant impôts		(19 584)	(50 794)
Produits exceptionnels			8 203
Charges exceptionnelles			2 838
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 365
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		288 164	270 277
TOTAL DES CHARGES		307 748	315 706
EXCEDENT ou DEFICIT		(19 584)	(45 429)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET						
Concessions brevets et droits similaires						
SITE INTERNET	14 529	2,91	14 529	2,75		
AMORTISSEMENT SITE INTERNET	(14 529)	-2,91	(14 529)	-2,75		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	499 850	100,00	528 688	100,00	(28 837)	-5,45
Autres créances	40 561	8,11	7 720	1,46	32 841	425,40
ETAT-CH. A PAYER-PROD.A RECEV.	6 000	1,20			6 000	
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	34 561	6,91	7 720	1,46	26 841	347,68
Valeurs mobilières de placement	4 620	0,92	4 620	0,87		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 620	0,92	4 620	0,87		
Disponibilités	454 669	90,96	516 348	97,67	(61 678)	-11,95
BP FONCTIONNEMENT 018	112 680	22,54	202 732	38,35	(90 052)	-44,42
BP CASTRES 850	56 380	11,28	25 561	4,83	30 819	120,57
BP CAHORS 963	16 589	3,32	29 092	5,50	(12 503)	-42,98
BP ALBI 400	61 610	12,33	53 798	10,18	7 812	14,52
COMPTE A TERME	150 000	30,01	150 000	28,37		
COMPTE SUR LIVRET	53 361	10,68	53 224	10,07	137	0,26
INT COURUS A RECEVOIR	4 050	0,81	1 942	0,37	2 109	108,60
TOTAL DU BILAN ACTIF	499 850	100,00	528 688	100,00	(28 837)	-5,45

CABINET GENERATION

Société d'Expertise Comptable et de Commercial Aux Comptes

30 Rue Thérèse de Montaugé

31200 TOULOUSE

☎ : 05.34.25.09.60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr

SIRET : 401 126 040 00039

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	483 887,91	96,81	503 472,40	95,23	(19 584,49)	-3,89
Total des fonds propres (situation nette)	483 887,91	96,81	503 472,40	95,23	(19 584,49)	-3,89
Report à nouveau	503 472,40	100,72	548 901,78	103,82	(45 429,38)	-8,28
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	503 472,40	100,72	548 901,78	103,82	(45 429,38)	-8,28
Excédent ou déficit de l'exercice	(19 584,49)	-3,92	(45 429,38)	-8,59	25 844,89	56,89
Total des autres fonds propres						
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	15 962,49	3,19	25 215,48	4,77	(9 252,99)	-36,70
Autres dettes	15 962,49	3,19	25 215,48	4,77	(9 252,99)	-36,70
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	15 962,49	3,19	25 215,48	4,77	(9 252,99)	-36,70
Total du passif	499 850,40	100,00	528 687,88	100,00	(28 837,48)	-5,45

CABINET GENERATION

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes
 30 Rue Théron de Montaugé
 31200 TOULOUSE
 ☎ : 05.34.25.09.60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr
 SIRET : 401 126 040 00039

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	285 162	100,00	259 916	100,00	25 245	9,71
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs	282 706	99,14	258 670	99,52	24 035	9,29
Concours publics et subventions	6 300	2,21	7 800	3,00	(1 500)	-19,23
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			7 800	3,00	(7 800)	-100,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 300	2,21			6 300	
Ressources générosité du public - Dons manuels	276 406	96,93	250 870	96,52	25 535	10,18
DONS NON AFFECTES	276 406	96,93	250 870	96,52	25 535	10,18
Autres produits d'exploitation	2 456	0,86	1 246	0,48	1 210	97,10
Autres produits	2 456	0,86	1 246	0,48	1 210	97,10
COTISATIONS MEMBRES	2 456	0,86	1 246	0,48	1 210	97,10
Total des charges d'exploitation	307 748	107,92	312 868	120,37	(5 120)	-1,64
Autres achats et charges externes	307 633	107,88	310 228	119,36	(2 595)	-0,84
SPECTACLES	15 744	5,52	20 606	7,93	(4 862)	-23,59
ATELIERS	125 149	43,89	190 927	73,46	(65 778)	-34,45
CLOWNS			110	0,04	(110)	-100,00
ANIMATIONS	57 297	20,09	9 631	3,71	47 667	494,95
CADEAUX	25 254	8,86	23 304	8,97	1 950	8,37
DECORATION	14 730	5,17	28 352	10,91	(13 622)	-48,05
MATERIEL DIVERS	57 174	20,05	27 316	10,51	29 859	109,31
ACH. NON STOCKES MAT. & FOURN.	375	0,13	900	0,35	(524)	-58,28
ACH. FOURNIT. ADMINISTRATIVES	284	0,10	499	0,19	(216)	-43,16
PRIMES D'ASSURANCE	3 832	1,34	3 894	1,50	(62)	-1,60
REMUNERAT°INTERMED. HONORAIRES	7 794	2,73	4 570	1,76	3 224	70,55
CADEAUX INTERNE			90	0,03	(90)	-100,00
SERVICES BANCAIRES ET ASS.						
DIVERS AUT. SERV. EXTERIEURS			30	0,01	(30)	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			2 573	0,99	(2 573)	-100,00
DOT.AMORT. IMMOBIL.INCORPORELL			2 573	0,99	(2 573)	-100,00
Autres charges	115	0,04	67	0,03	48	71,50
NOM DE DOMAINE	115	0,04	67	0,03	48	71,50
Résultat d'exploitation	(22 586)	-7,92	(52 952)	-20,37	30 365	57,35
Total des produits financiers	3 002	1,05	2 158	0,83	844	39,13
Produits financiers de participations	3 002	1,05	2 158	0,83	844	39,13
PRODUITS FINANCIERS	3 002	1,05	2 158	0,83	844	39,13
Total des charges financières						
Résultat financier	3 002	1,05	2 158	0,83	844	39,13
Résultat courant	(19 584)	-6,87	(50 794)	-19,54	31 210	61,44

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Produits exceptionnels			8 203	3,16	(8 203)	-100,00
Produits exceptionnels			8 203	3,16	(8 203)	-100,00
PROD.EXCEPT./OPER.GESTION			8 203	3,16	(8 203)	-100,00
Charges exceptionnelles			2 838	1,09	(2 838)	-100,00
Charges exceptionnelles			2 838	1,09	(2 838)	-100,00
CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION			2 838	1,09	(2 838)	-100,00
Résultat exceptionnel			5 365	2,06	(5 365)	-100,00
Excédent ou déficit de l'exercice		(19 584) -6,87	(45 429)	-17,48	25 845	56,89
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 499 850 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 288 164 euros et un total **charges** de 307 748 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -19 584 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode issu du changement de réglementation :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté ministériel le 26 décembre 2023, qui modifie le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Objet social de l'association :

L'association Hopital Sourire a pour but d'apporter un soutien aux enfants et aux personnes âgées dans les périodes citiques ou anxiogènes de leur hospitalisation par des activités ludiques, artistiques et culturelles. L'association est soutenue par la Banque Populaire d'Occitanie, des partenaires institutionnels et par des dons privés.

CABINET GENERATION
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes
30 Rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE

☎ : 05.34.25.09.60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr
SIRET : 401 126 040 00039

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

CABINET GENERATION

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes
30 Rue Théron de Montaugé
31200 TOULOUSE

Tel : 05.34.25.09.60 - Email : contact@cabinet-generation.fr
SIRET : 401 126 040 00039

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	548 902	(45 429)			503 472
Excédent ou déficit de l'exercice	(45 429)	45 429		19 584	(19 584)
Situation nette	503 472			19 584	483 888
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	503 472			19 584	483 888

CABINET GENERATION

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat Aux Comptes

30 Rue Théron de Montaugé

31200 TOULOUSE

☎ : 05.34.25.09.60 - ✉ : contact@cabinet-generation.fr

SIRET : 401 126 040 00039

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						6 300
Subventions d'investissement						
TOTAL						6 300